

Soutien face aux actes de violence à l'encontre du corps enseignant

L'équipe de conseil de Formation Berne

Dans de nombreuses écoles du canton de Berne, les agressions verbales et physiques à l'encontre du corps enseignant sont en nette augmentation : deux enseignant-es sur trois ont été victimes de violences ces dernières années. Comment réagir ?

Il n'existe pas de solution toute faite sur la manière de réagir face à des menaces, des agressions ou des attaques physiques, ce qui ne fait qu'accroître la charge de travail des enseignant-es et des directions. La violence nuit au climat d'apprentissage, affaiblit la coopération et montre clairement qu'il est urgent d'agir dans les écoles.

Ce que peut faire le corps enseignant

Les enseignant-es jouent un rôle central dans la prévention, la détection précoce et la gestion des situations d'urgence. Un climat de classe et d'école respectueux, des règles claires et une gestion rigoureuse de la classe réduisent considérablement les escalades. Il est important de détecter rapidement les signaux d'alerte, de consigner les changements et de s'appuyer sur des lignes directrices – telles que celles de la police cantonale bernoise. En cas de violence, une approche structurée s'avère utile : entretien direct, documentation factuelle, maintien du calme et fixation de limites claires. Si ces mesures ne portent pas leurs fruits, il convient de faire appel à la direction

et aux services spécialisés ; en cas de situation dangereuse, la police doit être informée.

Checklist pour le corps enseignant

- Créer un climat positif en classe et dans l'école (règles, rituels, communication respectueuse)
- Organiser régulièrement des activités de prévention (par exemple, des ateliers de socialisation, des tables rondes)
- Détecter et consigner rapidement les signaux d'alerte et les changements de comportement
- Connaître les directives relatives aux menaces, à la violence et aux situations de danger
- En cas de conflit : rechercher le dialogue, garder son calme, fixer des limites claires
- Consigner les incidents de manière factuelle
- Faire appel à la direction si les discussions échouent
- Contacter des services spécialisés tels que le travail social scolaire ou le service psychologique pour enfants et adolescent-es

- Prévenez la police en cas de danger ou d'actes relevant du droit pénal

Responsabilité des directions

Les directions ont un devoir de diligence envers leurs collègues. Elles doivent veiller à ce que les enseignant-es soient protégé-es et soutenu-es pendant et après les actes de violence. Cela implique une gestion de crise efficace, des procédures claires pour faire appel à des services spécialisés et aux autorités, ainsi que des formations continues ciblées. Il est également nécessaire de disposer d'un plan de crise et d'urgence bien établi, avec des rôles, des procédures et des voies d'alerte clairement définis. Un climat scolaire solide et un concept contraignant de prévention et de promotion de la santé constituent d'autres piliers essentiels pour prévenir la violence et soulager les collègues.

→

Checklist pour les directions

- Assumer son devoir de diligence et soutenir les enseignant-es
- Assurer la gestion de crise et définir clairement les canaux d'alerte et les rôles
- Définir les procédures de recours aux services spécialisés et aux autorités
- Organiser des formations continues sur la prévention, la désescalade et les bases juridiques
- Élaborer, communiquer et mettre à jour régulièrement un plan de gestion des crises et des urgences
- Utiliser les ressources cantonales (par exemple, les dossiers IDES)
- Promouvoir une culture scolaire forte (valeurs communes, communication claire)
- Mettre en œuvre le programme de prévention et de promotion de la santé à l'échelle de l'établissement

Nouvel outil de signalement de l'INC

Depuis janvier 2026, un nouvel outil de signalement est disponible. Celui-ci vise à permettre aux enseignant-es et aux directions du canton de Berne de signaler facilement et de manière ano-

nyme les actes de violence dont ils ont été victimes ou témoins. Formation Berne recommande vivement de signaler tous les incidents via cet outil.

Paru dans l'École bernoise 02, avril 2026

[Outil de signalement des actes de violence commis contre des membres du corps enseignant ou des directions d'école](#)

alain.job@formationberne.ch

beratung@bildungbern.ch

<https://www.formationberne.ch/engagement/conseil>

Autres liens – Institutions et organisations utiles **Formation Berne – Matériel et campagne contre la haine et la violence**

www.formationberne.ch/aktuell/ensemble-contre-la-haine

Police cantonale de Berne – Recommandations aux établissements de formation

www.police.be.ch/fr/start/themen/vergehen---verbrechen/gewalt/bildungseinrichtungen.html

Recommandations de la Police cantonale bernoise à l'intention des administrations publiques et des entreprises (PDF)

www.police.be.ch/content/dam/police/dokumente/police-be-ch/f/praevention/broschuere_herausforderung_gewalt_oef_verwaltungen_firmen_2023_f.pdf

KRISENKOMPASS®-Schule (Boussole de crise) (outil digital)

www.krisenkompass-schule.ch

Santé bernoise – Ressources contre la violence / harcèlement – intimidation

www.santebernoise.ch/themes/violenceetharcelement/promotionsanteprevention/offre/